

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2020

PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - (N° 2587)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 211

présenté par

Mme Valérie Boyer, Mme Le Grip, M. Meyer Habib, M. Bazin, Mme Poletti, M. Aubert, Mme Thill, Mme Bazin-Malgras, Mme Kuster, Mme Beauvais, Mme Levy, M. Sermier, M. Guy Bricout, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Anthoine, M. Hetzel, Mme Auconie, M. Viry, M. Masson, M. Di Filippo, M. Minot, Mme Meunier, Mme Louwagie et M. Straumann

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.